

*Initiatives ministérielles*

les Américains en tête, contestent maintenant nos systèmes de gestion de l'offre en vertu de l'article 11 du GATT.

Pendant le débat sur l'accord de libre-échange, le gouvernement nous a dit que cette question ne serait pas négociée au GATT. C'est exactement le contraire qui s'est produit. Le gouvernement a prétendu également que nos producteurs seraient protégés grâce à la liste de marchandises d'importation contrôlée. Or, nous avons vu comment le fait d'inscrire notre crème glacée et notre yogourt sur cette liste avait protégé nos producteurs laitiers. Cela n'a rien donné du tout. Pire, les Américains s'en prennent encore à notre système de commercialisation des produits laitiers. Par conséquent, on a encore la preuve que nos systèmes de commercialisation sont battus en brèche et que le gouvernement ne fait rien pour les protéger.

Aux dires des producteurs de maïs de l'Ontario, nous nous en mordrions les doigts s'il fallait que la plupart des producteurs des principales cultures de cette province soient inscrits à ce programme puisque cela pourrait entraîner une pénurie de produits au moment de la récolte. Fort heureusement, à cause de la façon dont ce programme est structuré actuellement, cela ne s'est pas encore produit.

Ils font valoir aussi dans leur lettre que même si des organismes comme l'*Ontario Corn Producers Association* peuvent emprunter de l'argent presque au taux préférentiel, grâce à la garantie accordée par la Loi sur le paiement anticipé des récoltes, les frais administratifs sont tout de même importants. Il n'est pas déraisonnable de s'attendre à ce que le coût global pour le producteur soit de 1 ou 2 points de pourcentage de plus que le taux préférentiel, selon le montant de l'emprunt. Entrent dans les frais administratifs les frais juridiques, les frais d'inspection, l'inscription du nantissement et le travail de bureau associé au programme.

Autrement dit, monsieur le Président, cela ne sera pas du tout avantageux pour les agriculteurs canadiens. Ils ne profiteront pas du tout de ce programme. Ils sont venus nous le dire. Ils veulent que nous, les députés de l'opposition, fassions savoir au gouvernement que ce programme n'est pas bon. En supprimant l'exemption d'intérêt, le gouvernement le détruit à toutes fins utiles. Le programme deviendra absolument inutile aux agriculteurs canadiens.

L'*Ontario Corn Producers Association* s'est préoccupée particulièrement de la possibilité que les paiements anticipés empêchent la mise en marché ordonnée. Malheureusement, on semble croire que les modifications apportées par le projet de loi C-36 encourageront les agriculteurs à vendre leurs produits, plutôt qu'à les entreposer, comme le fait le programme actuel. Ils nient vigoureusement que les programmes de paiement antici-

pé nuisent à la mise en marché ordonnée en décourageant les agriculteurs de vendre en temps opportun.

Ils voient d'un mauvais oeil que les modifications apportées par le projet de loi C-36 semblent motivées par un désir d'obliger les agriculteurs à vendre leurs produits plus vite. Comme nous, ils réfutent vigoureusement la proposition selon laquelle les organismes agricoles, en s'opposant au projet de loi C-36, privent les agriculteurs des paiements anticipés pour les récoltes de 1989.

En réalité, la loi actuelle autorise de tels paiements. L'*Ontario Corn Producers Association* a fait une demande pour le programme de 1989 il y a plusieurs mois déjà. Seule la répugnance du ministre à se prévaloir des pouvoirs que lui accorde la législation actuelle empêche de distribuer dès maintenant les fonds aux producteurs agricoles.

C'est uniquement parce que le ministre n'a pas voulu maintenir le programme que les agriculteurs ne peuvent pas avoir de fonds. Comme dernier argument, ceux-ci affirment que le projet de loi C-36 confirme la réduction de l'aide fédérale à l'agriculture au Canada quand aucun autre gouvernement dans le monde, surtout pas aux États-Unis, ne retire son aide à ses agriculteurs. Les dispositions des lois américaines concernant les prêts aux agriculteurs ne seront pas modifiées dans cette veine.

• (1610)

Nous tentons de faire comprendre ces arguments au gouvernement depuis de nombreux jours déjà. Tous les agriculteurs canadiens ne peuvent pas se tromper. Avant que le gouvernement rejette à nouveau notre suggestion de retirer le projet de loi et de tenir de véritables consultations avec les producteurs qui ont recours au programme, des agriculteurs de Haldimand—Norfolk m'avaient chargé de demander au gouvernement de le retirer, de discuter avec eux, de tenir des consultations et de maintenir le programme plutôt que d'en introduire de nouveaux qui leur seront nuisibles.

Avant de décider sans réfléchir de faire adopter ce projet de loi à toute vapeur grâce à sa majorité à la Chambre, le gouvernement devrait étudier le rapport du vérificateur général, qui réprimande plusieurs fois le ministère de l'Agriculture pour la dégradation de la responsabilité et le relâchement du contrôle parlementaire. Il pourrait, pour une fois, faire preuve d'ouverture d'esprit et se rendre compte que les organisations agricoles et les députés font des suggestions constructives pour s'assurer que ce programme continue d'être un succès.

Comme je l'ai mentionné dans mon discours précédent, le ministre a dit qu'il voulait travailler en étroite collaboration avec les provinces, les organisations agricoles et d'autres intéressés pour élaborer et mettre en oeuvre une politique améliorée. Il ne lui reste plus qu'à mettre ses intentions en pratique. Pourquoi le ministre